



#### Toulouse EuroSudOuest

















#### Les projets ferroviaires et leurs impacts

2014

Réalisation du Plan Rail Midi-Pyrénées 2017

LGV Tours-Bordeaux 2024

LGV Bordeaux-Toulouse

4 voies entre Saint-Jory et Matabiau

Toulouse-Paris en 4 heures Toulouse-Paris en 3 heures

Saint-Jory/Matabiau:
1 train tous les ¼
d'heures

> 2030

Liaison
Toulouse-Narbonne

4 voies entre Montaudran et Villefranche

Toulouse-Narbonne en 1 heure

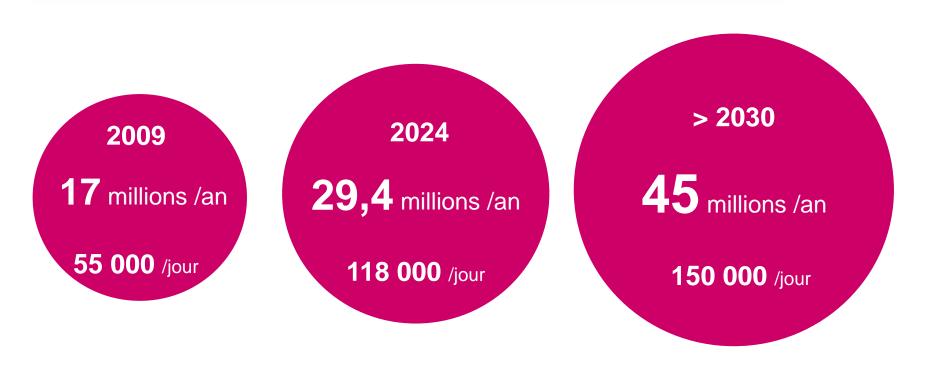
Montaudran/ Villefranche: 1 train tous les ¼ d'heures

Des TER plus nombreux





#### Les conséquences pour le PEM de Matabiau



Actualisation en cours pour évaluer les nouveaux flux générés par le projet **Toulouse Aerospace Express** 

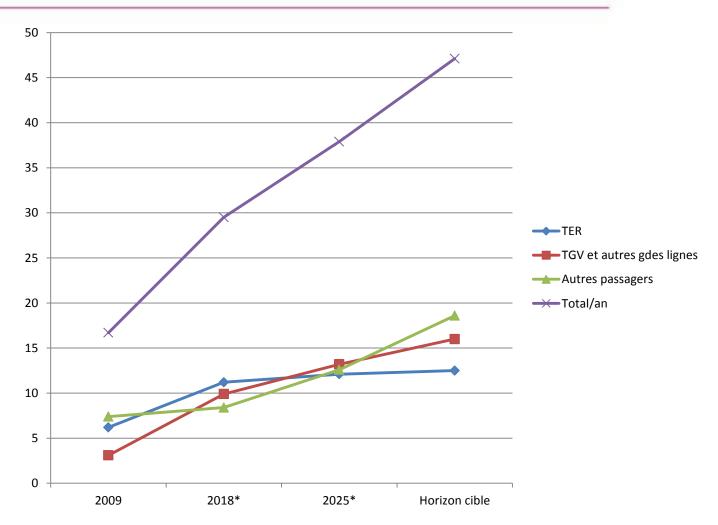






#### La fréquentation du PEM (Pôle d'Echanges Multimodal)

#### En millions de passagers/an







## La convention d'études partenariale





#### Toulouse EuroSudOuest: un projet partenarial

Une convention d'études partenariale

Signée par 7 acteurs institutionnels : Etat, Région, Département, RFF, SNCF, Toulouse Métropole, Tisséo Un comité de pilotage partenarial

Composé des 7 acteurs, il valide chaque phase d'étude

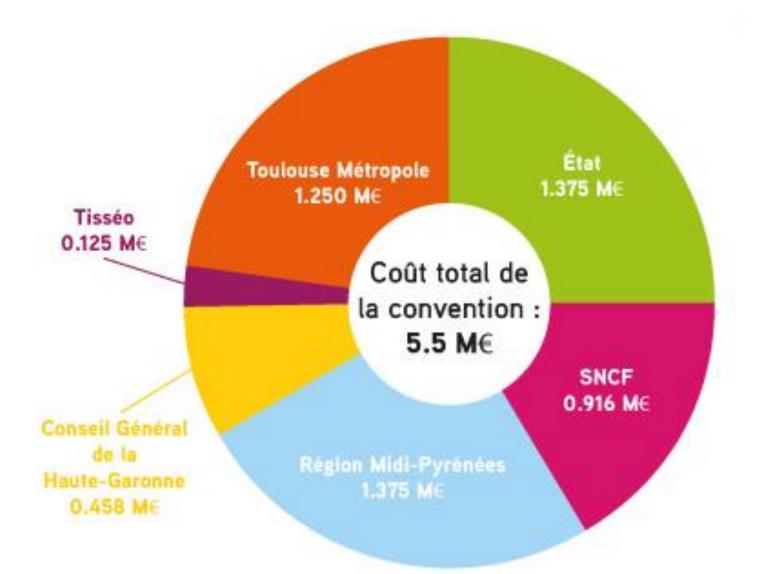
Un programme d'études pluriannuel 2010 - 2014

Il regroupe les différentes études nécessaires à la définition du projet

#### Le financement de la convention d'études partenariale



La convention d'études partenariale signée par l'ensemble des partenaires porte sur un montant de 5.5M€.







#### La convention d'études partenariale

Mars 2012 Janv. 2013 **Juin 2013** Eté 2015 Phase 2 : Plan guide urbain (0,6 M€) Phase 1 Validation du Phase 2 : Plan guide ferroviaire Etudes (0,9 M€) projet fonctionnelles et **Toulouse** programmatiques **EuroSudOuest** (2,2 M€) Phase 3 **Etudes préliminaires PEM Etudes préliminaires** ferroviaires (1,8 M€)

Déc. 2009

Fin 2015



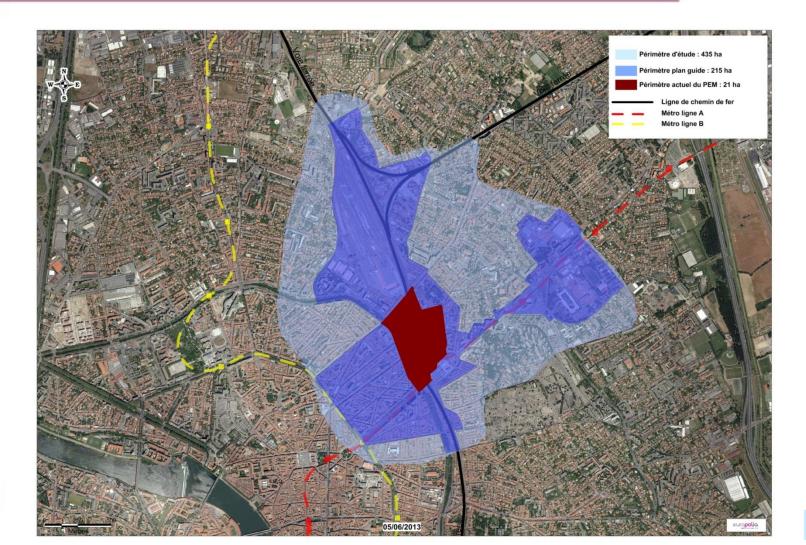


## Les acquis des étapes antérieures





## Les périmètres d'études

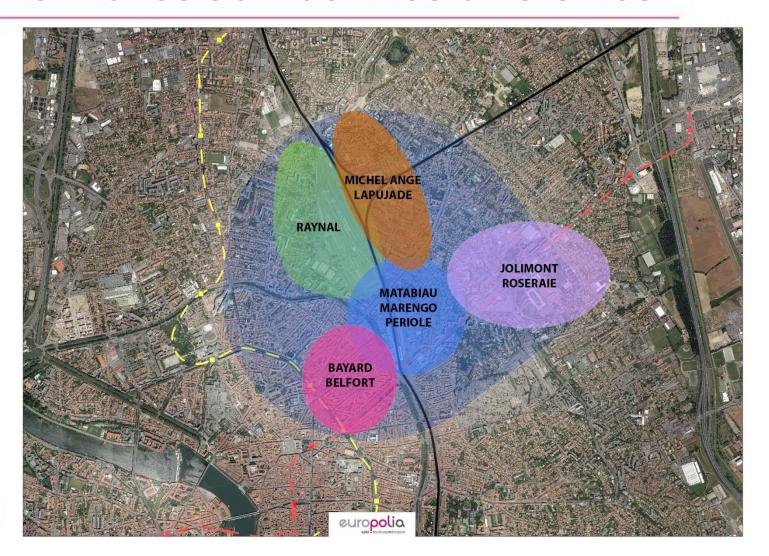








#### Des territoires aux identités différentes

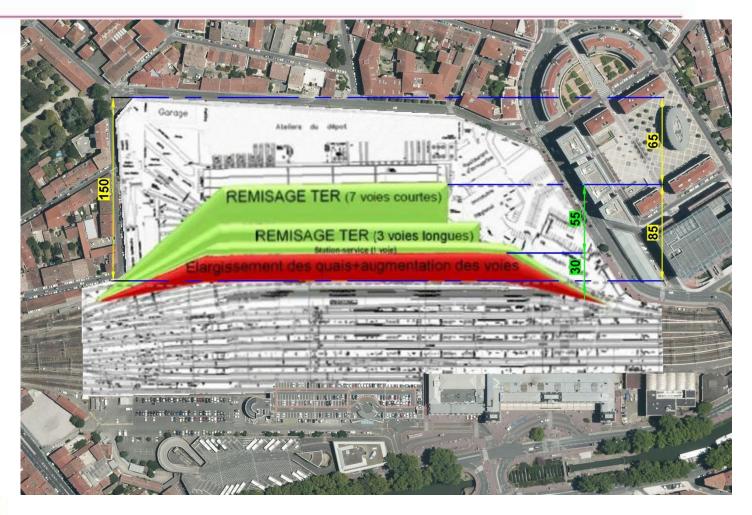








#### Schéma Directeur Périole









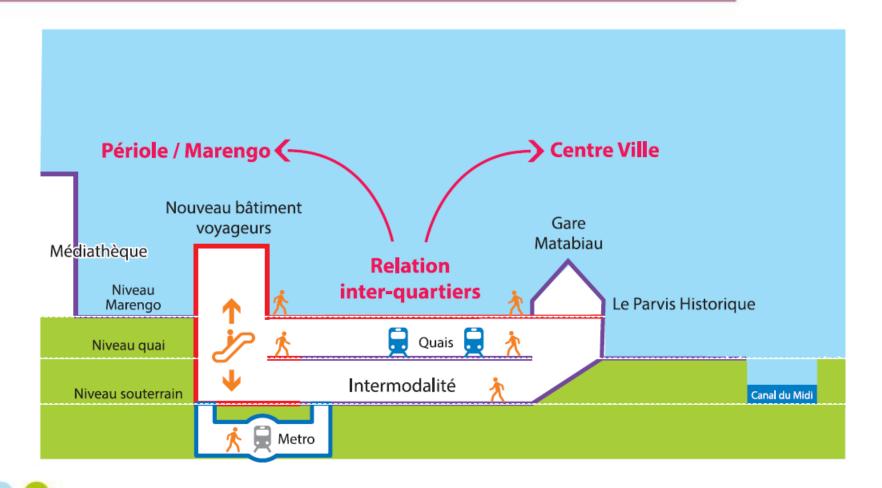
## Schéma Directeur Raynal

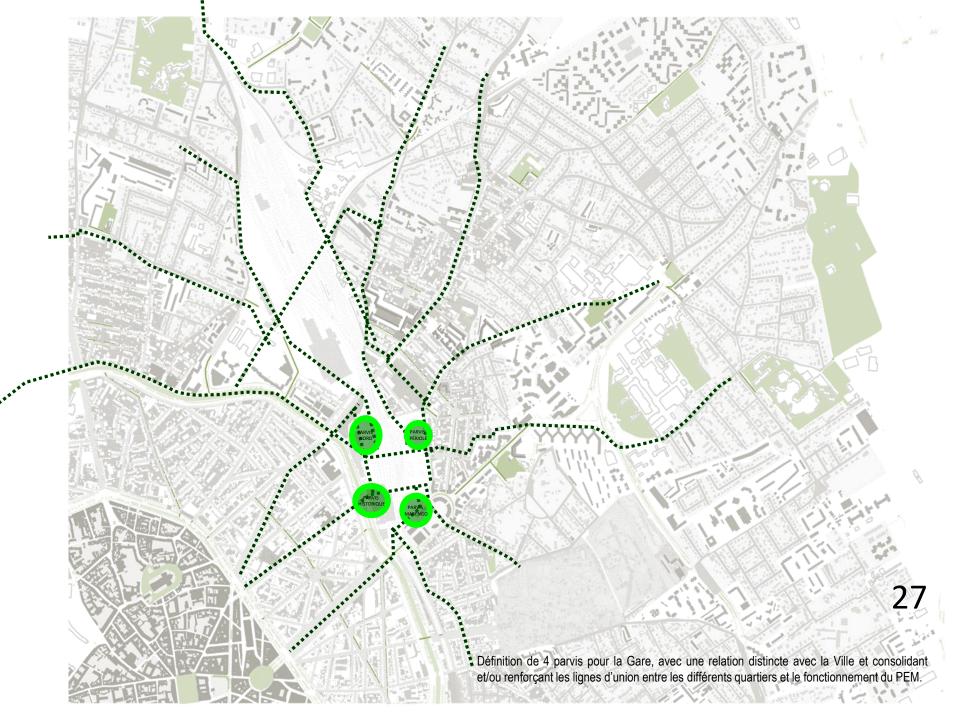






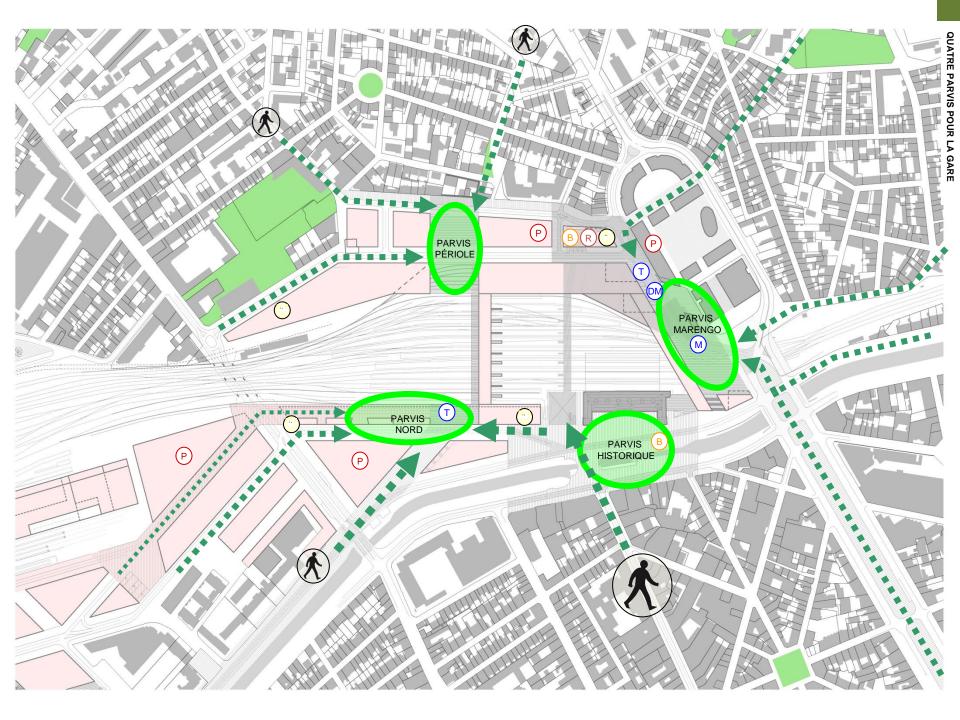
#### Un pôle d'échanges multimodal sur 3 niveaux

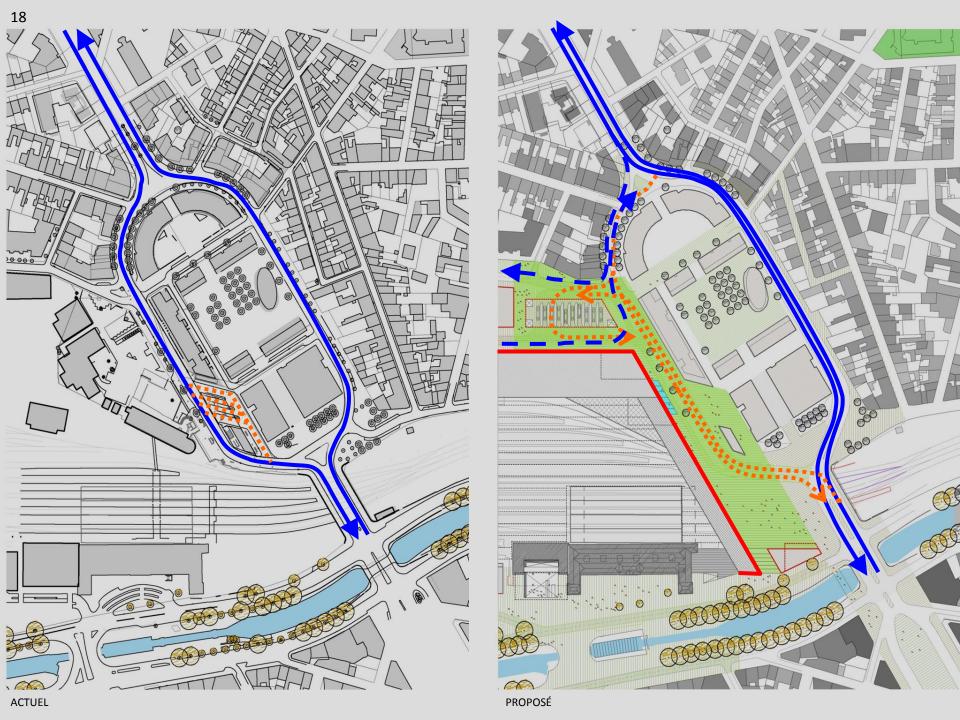












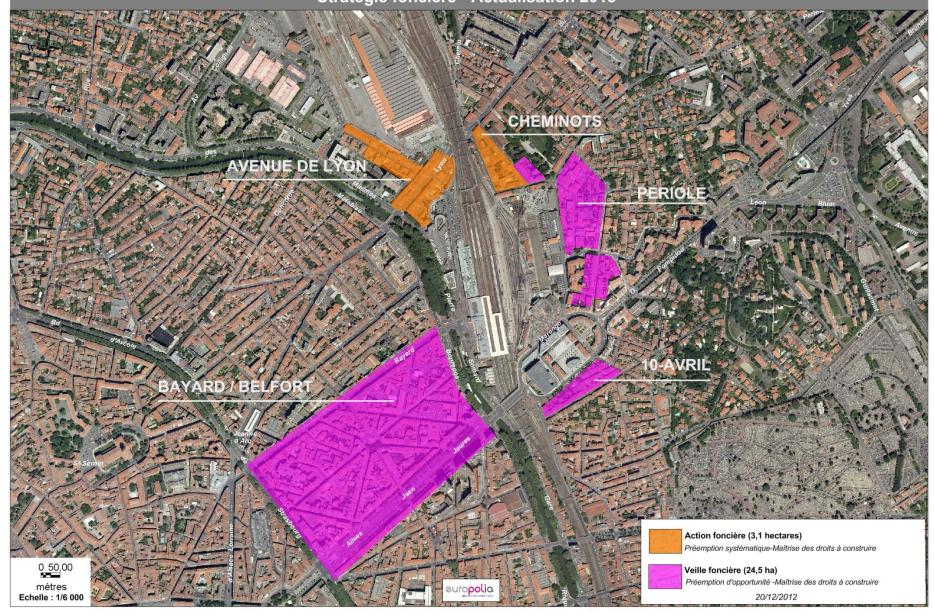


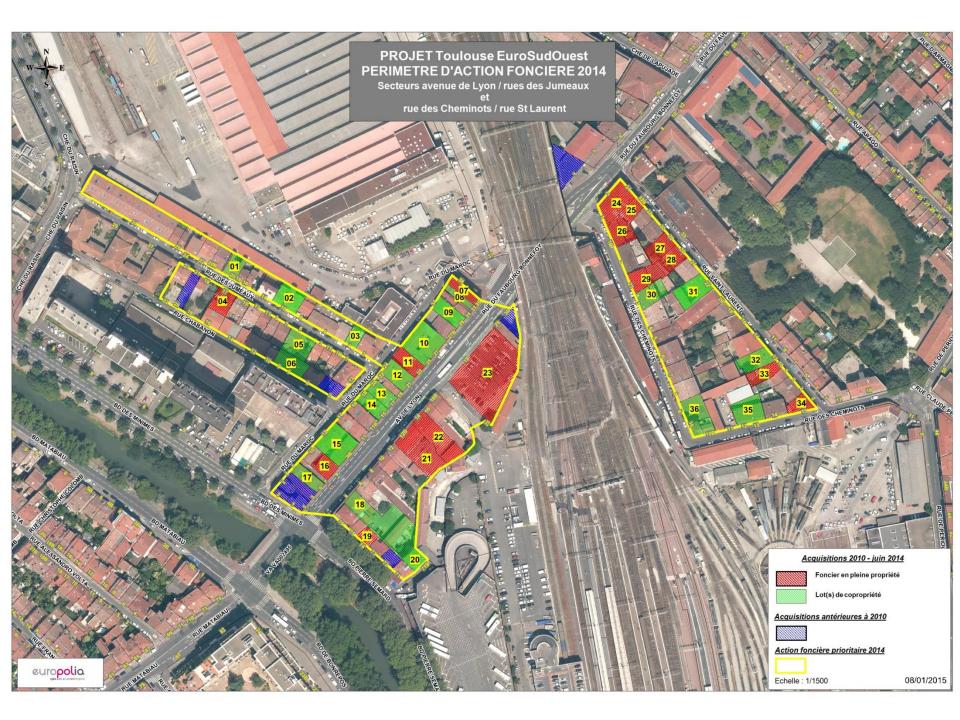




# L'action foncière et le renouvellement urbain

#### **Projet UrbainToulouse EuroSudOuest Stratégie foncière - Actualisation 2013**

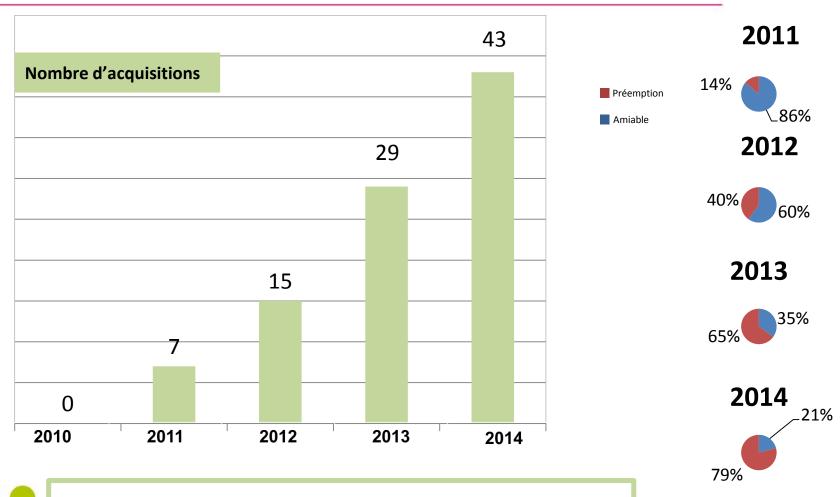








#### Bilan quantitatif et financier (2010 – 2014)



95 acquisitions dont 83 au sein du Périmètre d'Action Foncière Prioritaire





#### Bilan quantitatif et financier (2010 – 2014)

- Montant total des acquisitions: 29 445 369 € (hors frais notariés)
- Intervention au sein des deux secteurs d'Action Foncière Prioritaire :
   Cheminots Saint Laurent et Lyon Jumeaux

Périmètre d'Action Foncière Prioritaire	
Nombre total de parcelles	121
Position foncière	61 parcelles soit 50 %
Nature des biens	18 immeubles entiers
	132 lots dépendant de 24 Copropriétés





## La mise en œuvre du projet





#### Le phasage du projet

- Programme d'études sur le contenu technique et financier de Toulouse EuroSudOuest (ferroviaire, urbain et PEM) : terminé fin 2015
- Horizon de réalisation d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) complet et fonctionnel : 2030
- Un phasage opérationnel pour une mise en œuvre par étape du projet :
  - 2016 / 2020 : phase 1
  - 2020 / 2024 : phase 2
  - Au-delà de 2024 : phase 3





#### Phase 1 – 2016 / 2020

Une première étape du projet, dans le même calendrier que la mise en service de Tours-Bordeaux, la montée en capacité de la ligne A du métro, la mise en service de nouveaux matériels TER,... et le CPER :

- Améliorer l'accessibilité et le fonctionnement du PEM de Toulouse Matabiau (aménagements compatibles avec le projet global du PEM)
- Requalifier les liaisons avec le centre ville
- Réaliser les projets ferroviaires de court terme (Commande Centralisée du Réseau, Etablissement Régional de Maintenance)
- Aménager les fonciers ferroviaires mutables à court terme
- Préparer la phase 2 : libérer les principaux espaces ferroviaires de Périole et Marengo (Technicentre de Périole et Direction Régionale)

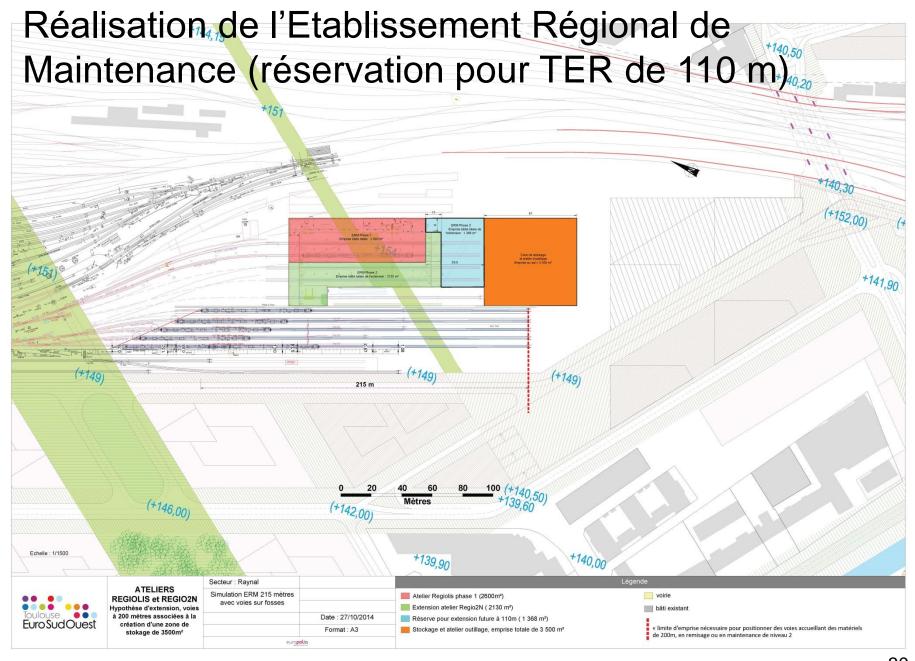


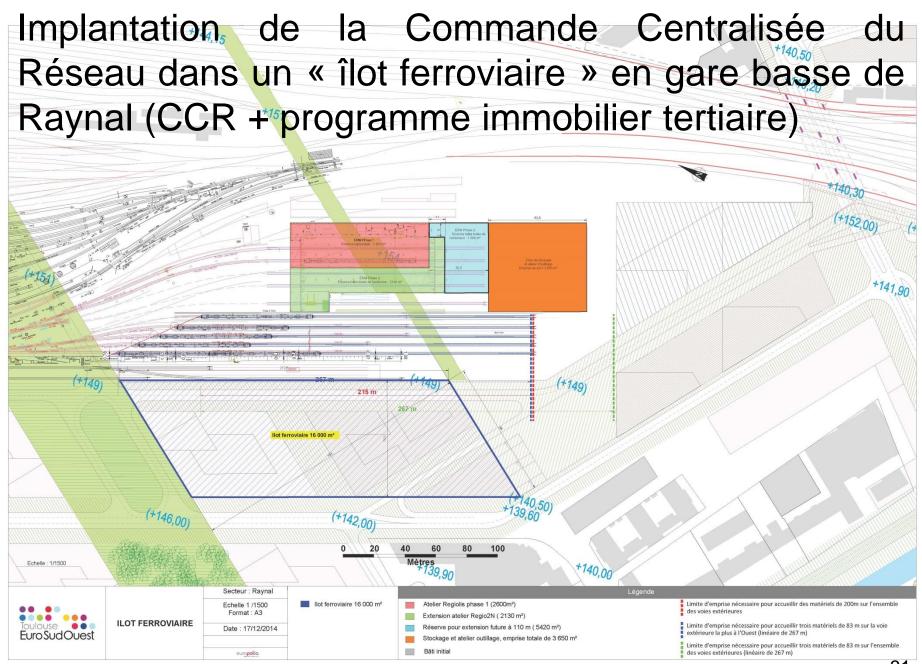




## Phase 1 – Développement ferroviaire



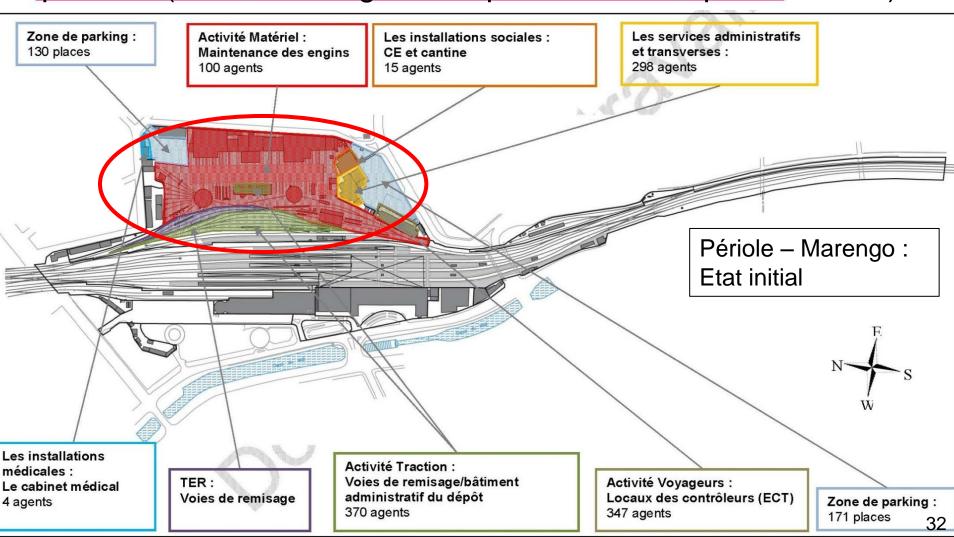








Libération des installations de Périole – Marengo en vue de la phase 2 (PEM, remisage TER quart nord-est, quais et voies)







## Phase 1 – Aménagement du PEM





#### Phase 1 – Aménagement du PEM

- 2017 phase 1a : amélioration à très court terme du fonctionnement du PEM
  - Aménagement des espaces d'attente (hall « arrivée »)
  - Signalétique et information voyageurs
  - Heures d'ouverture et de fermeture des différents espaces

- ...

- 2020 phase 1b :
  - Montée en capacité de la ligne A
  - Réaménagement de la salle d'échanges (y compris accès au parking Marengo)
  - Aménagements Linéo
  - Réaménagement du hall « départ » et redistribution des espaces de vente
  - Mise en valeur de la façade du Bâtiment Voyageurs, en lien avec le réaménagement du parvis Canal

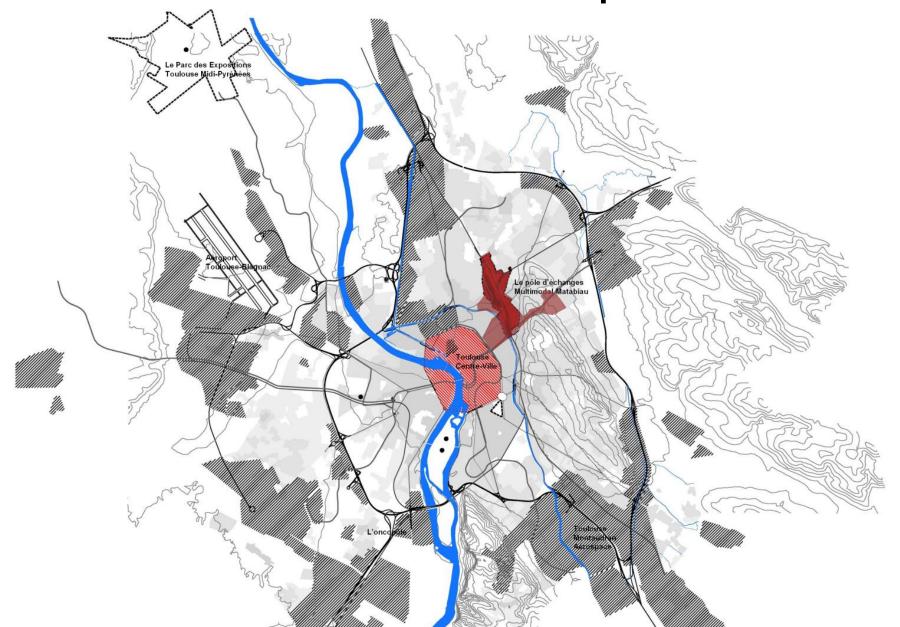


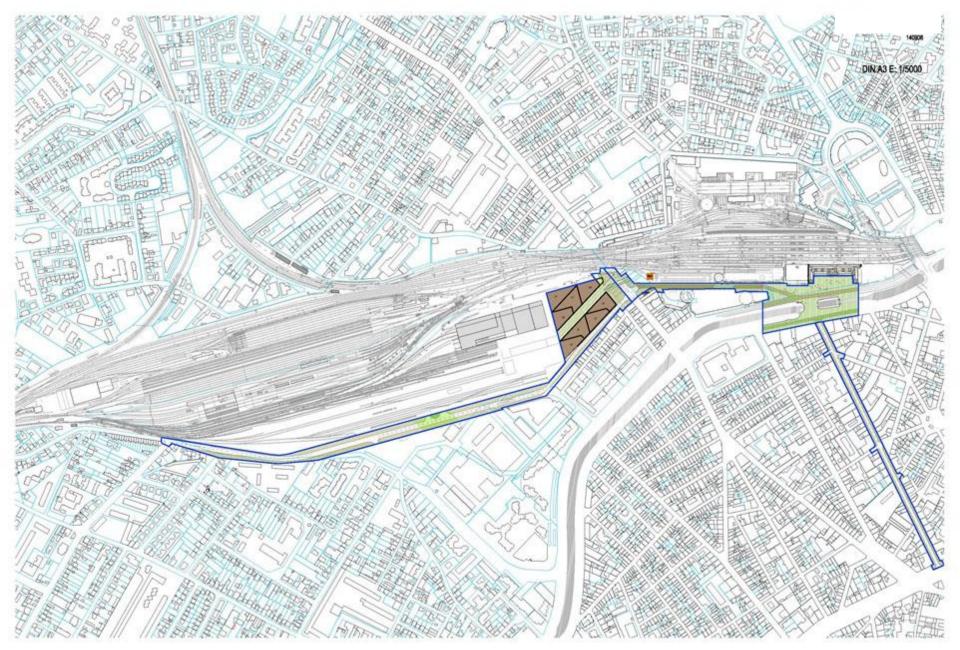


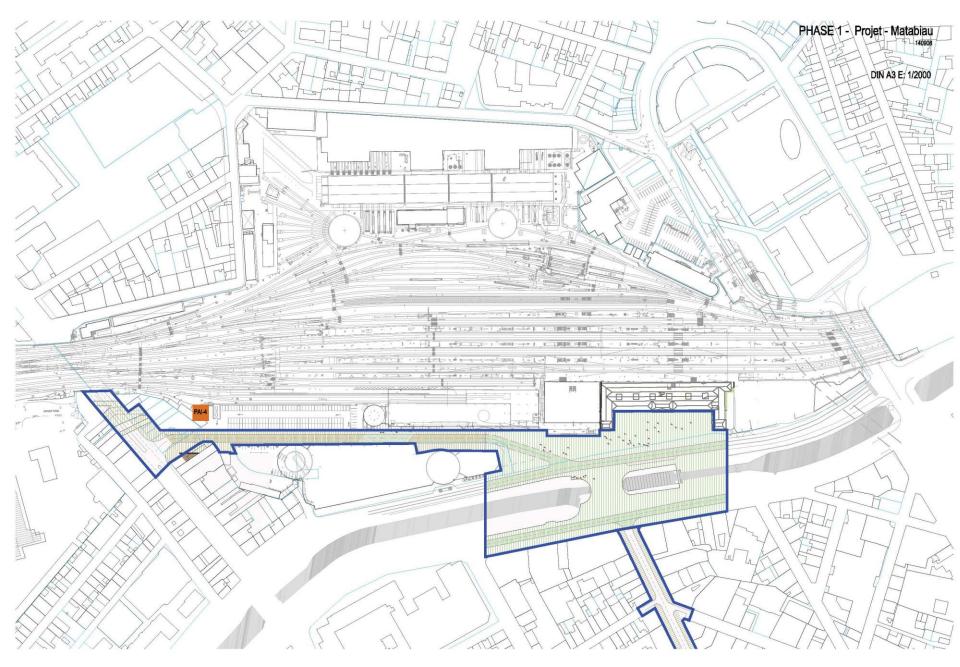


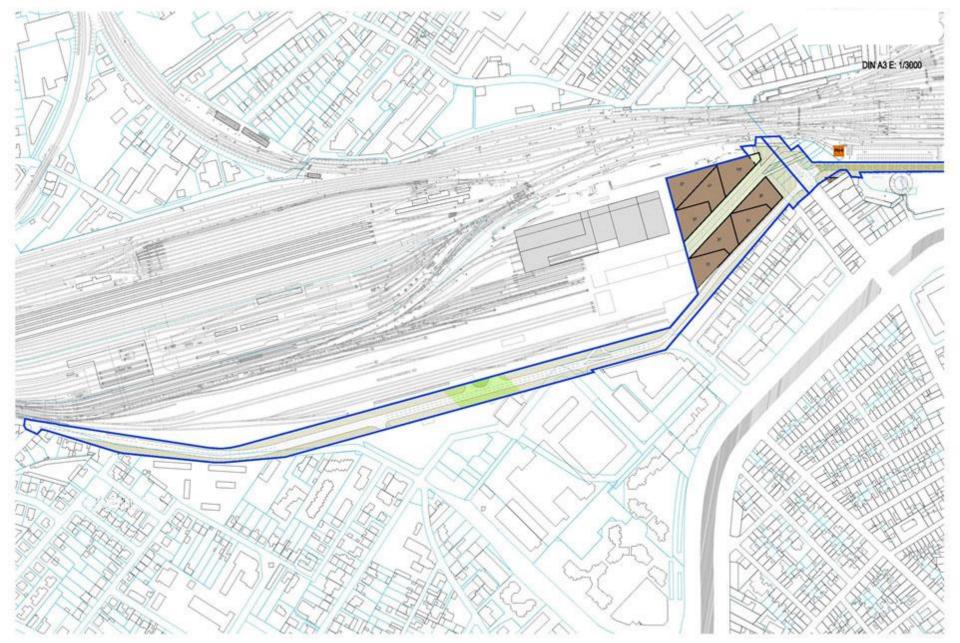
## Phase 1 – Aménagement urbain

## Une centralité urbaine renforcée à l'échelle de la métropole





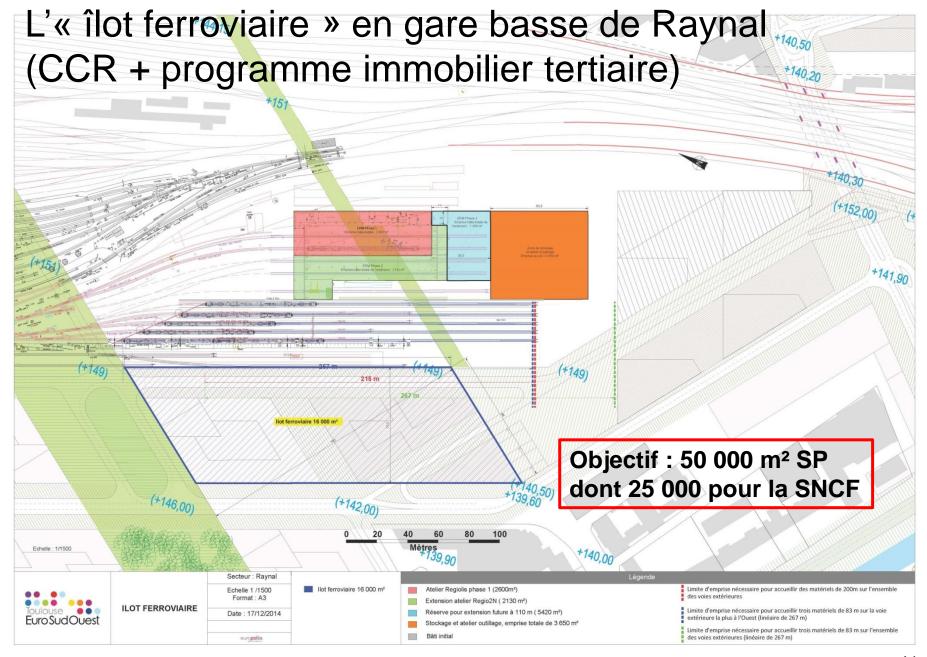


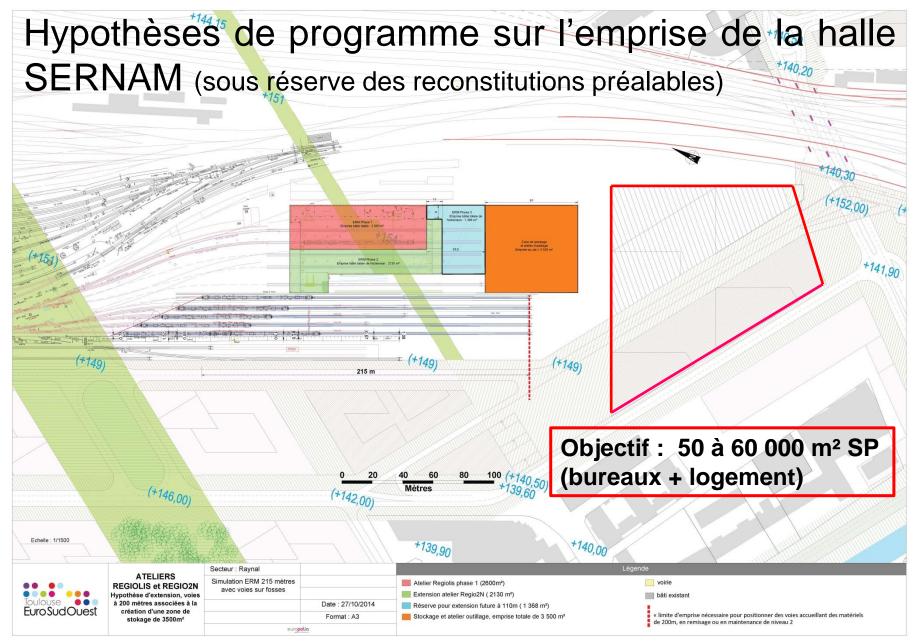




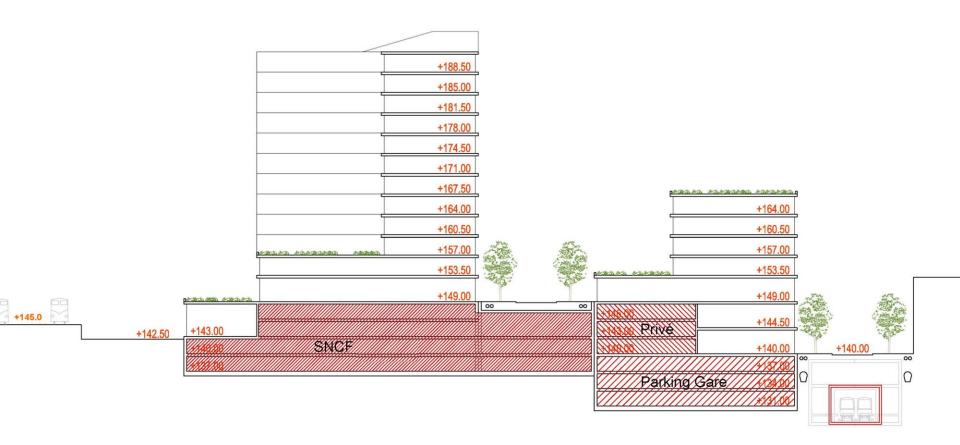


## Phase 1 – Projet immobilier





#### Coupe











# Le montage opérationnel et le financement





### Le cadre contractuel : un Projet d'Intérêt Majeur

- Un nouveau mode de contractualisation introduit par la loi ALUR en 2014 (article L350-1 à 7 du code de l'urbanisme), pour la réalisation de projets structurants dans les grandes agglomérations
- Initiative : Etat ou communes / EPCI à fiscalité propre (le PIM est soumis à Enquête Publique)
- Signataires :
  - Etat
  - Communes et EPCI à fiscalité propre
  - Régions et Départements, à leur demande
  - Etablissements publics de l'Etat et SPL à la demande des signataires précédents
- Effets juridiques : le PIM peut valoir Déclaration de Projet pour les actions et opérations d'aménagement ou les projets d'infrastructure (condition de réalisation de l'enquête publique du PIM)







### Le cadre opérationnel – le contexte

- Un grand territoire opérationnel (200 hectares) très hétérogène : gare, habitat ancien dégradé (Bayard Belfort), faubourg,
- Un projet étalé dans le temps : horizon de réalisation du projet 2030 / 2035
- Un projet qui associe développement ferroviaire, aménagement urbain et intermodalité impliquant des financements publics importants
- SNCF : principale propriétaire des fonciers mutables (gare basse de Raynal, Périole, Marengo)
- Un ordonnancement et un phasage complexe sortant du cadre « classique » des opérations d'aménagement







## Le cadre opérationnel et financier

#### Objectif: limiter et d'optimiser les participations publiques

- Une première approche des coûts (toutes dépenses confondues) réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Retour d'expériences sur des projets similaires : Lyon Part-Dieu, Bordeaux Campus, New-York Hudson Yards
- L'élaboration d'un plan d'affaires incluant un phasage dans le temps des recettes (y compris participations du CPER) et des dépenses
- Une recherche d'optimisation des recettes indirectes : redevances des commerces, fiscalité de l'urbanisme, fiscalité locale, ...
- L'élaboration de scénario opérationnels limitant les participations directes (« faire faire » plutôt que « faire ») – option retenue pour Lyon Part-Dieu
- L'hypothèse d'une société de projet pour la réalisation du PEM de Toulouse Matabiau : consolidation dans un même bilan des recettes et des dépenses

